



**PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT ET
D'EXPÉDITION DE L'ÉCHANTILLON
DE LAIT CRU DE CHÈVRE, DE BREBIS
OU DE BUFFLONNE DESTINÉ
AU PROGRAMME DE CONTRÔLE
DE LA QUALITÉ DU LAIT (CQL)**

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT ET D'EXPÉDITION DE L'ÉCHANTILLON DE LAIT CRU DE CHÈVRE, DE BREBIS OU DE BUFFLONNE DESTINÉ AU PROGRAMME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU LAIT (CQL)

1. PORTÉE

Directive de prélèvement et de manutention du lait cru de chèvre, de brebis ou de bufflonne soumis pour analyses du programme de contrôle de la qualité du lait (CQL).

2. GÉNÉRALITÉS

Cette directive s'applique à l'identification et au prélèvement à la ferme du lait cru de chèvre, de brebis ou de bufflonne. Elle s'applique aussi au transport et à la manutention de l'échantillon de la ferme au laboratoire désigné pour effectuer les analyses du programme de CQL, en passant par l'usine de transformation laitière.

La responsabilité de désigner une ou des personnes chargées d'appliquer cette procédure revient à l'usine de transformation laitière, au transporteur, à l'essayeur ou au producteur si le lait est livré à l'état congelé.

3. PRÉLÈVEMENT ASEPTIQUE

3.1 PRÉLÈVEMENT

- 3.1.1 Remplir de glace une glacière suffisamment grande pour pouvoir entourer les échantillons avec la glace. Le ramasseur de lait qui dispose d'une glacière avec contenant alvéolé veillera, en début de journée, à le remplir de glace et d'eau très froide, selon les instructions collées sous le couvercle. Ne pas congeler le contenant alvéolé.
- 3.1.2 Faire agiter le lait contenu dans le ou les bassins de la ferme pendant 5 minutes. S'assurer que l'échantillon est représentatif du lait de tout le troupeau et de toutes les traites.
- 3.1.3 Se laver les mains et la tige de prélèvement à l'eau chaude savonneuse. Rincer les mains et la tige de prélèvement à l'eau chaude et assécher avec une serviette de papier propre, à usage unique. Déposer la tige de prélèvement sur une serviette de papier propre, jusqu'à l'étape 3.1.6.
- 3.1.4 Ouvrir l'emballage du côté du couvercle et laisser le contenant dans son emballage jusqu'au moment du prélèvement.
- 3.1.5 Briser le premier scellé du contenant tout en laissant le contenant dans son emballage.
- 3.1.6 Dégager le couvercle de l'emballage pour introduire le contenant dans les griffes de la tige de prélèvement, de façon à bloquer la fermeture du couvercle. Jeter l'emballage du contenant au moment du prélèvement.
- 3.1.7 Plonger le contenant dans le lait du bassin, ouverture en premier, et remonter en faisant un arc de cercle vers l'avant, pour remplir le contenant. Prélever 2 échantillons dans des canettes bleues.
- 3.1.8 Ajuster le niveau de lait à la marque de 50 ml (la marque la plus près du couvercle).
- 3.1.9 Fermer le couvercle du contenant en plaçant les deux doigts d'une main sur le dessus du couvercle et, de l'autre main, introduire la languette du scellé dans la fente du couvercle.
- 3.1.10 S'assurer que le couvercle est bien fermé en pressant fermement sur le dessus et vérifier que le bord du couvercle est bien enfoncé tout autour du col du contenant.
- 3.1.11 Assécher le contenant avec une serviette de papier propre à usage unique.
- 3.1.12 Identifier le contenant avec l'étiquette du numéro de la Commission canadienne du lait (CCL) du producteur munie du code à barres, collée dans le sens de la flèche gravée sur le couvercle 2.

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT ET D'EXPÉDITION DE L'ÉCHANTILLON DE LAIT CRU DE CHÈVRE, DE BREBIS OU DE BUFFLONNE DESTINÉ AU PROGRAMME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU LAIT (CQL)

3.1.13 Toujours prélever du lait frais. Le lait ne doit pas avoir été congelé pour réaliser les analyses.

3.2 TRANSPORT DE LA FERME À L'USINE

Utiliser une glacière munie d'un contenant alvéolé en respectant les instructions imprimées dans le couvercle ou, selon la quantité de canettes, une des deux méthodes suivantes :

- 3.2.1 Pour le transport de moins de 5 canettes, emballer chaque échantillon dans un sac de plastique résistant et étanche pour empêcher le contact avec l'eau de fonte de la glace ajoutée dans la glacière. Recouvrir les échantillons avec de la glace seulement.
- 3.2.2 Pour le transport de plus de 5 canettes, placer un double fond de plastique ondulé dans la glacière. Placer les échantillons dans un support de métal et insérer la plaquette de plastique ondulé bleu sur le support de métal pour retenir les échantillons en place. Déposer le support sur le double fond, ce qui crée un espace entre l'eau de fonte de la glace et les échantillons. Recouvrir les échantillons avec de la glace seulement.

3.3 EXPÉDITION DES ÉCHANTILLONS AU LABORATOIRE LACTANET

Préparer l'envoi conformément aux instructions de la section 3.2.

- 3.3.1 Joindre aux échantillons la date du prélèvement et le numéro d'usine de façon suffisamment claire pour relier ces informations à chacun des producteurs. Noter ces informations sur un document et non sur le tube. Ce document peut être le formulaire IL3000 produit par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Insérer le document dans la glacière et le protéger pour éviter qu'il soit abîmé par l'eau et la glace.
- 3.3.2 Sceller la glacière à l'aide d'une courroie ou de ruban adhésif.
- 3.3.3 S'assurer que les conditions suivantes sont respectées : les échantillons doivent être livrés et analysés au laboratoire Lactanet dans un délai maximal de 2 jours après leur prélèvement, et la température dans la glacière doit être maintenue entre $> 0^{\circ}\text{C}$ et $\leq 4^{\circ}\text{C}$ pendant toute la durée du transport.
- 3.3.4 Expédier la glacière au laboratoire Lactanet. Les coordonnées de retour à l'usine doivent être clairement indiquées. Les bordereaux de transport sont fournis par Lactanet et peuvent être commandés par courriel ou par téléphone. Les coordonnées de Lactanet sont indiquées à la section suivante.

3.4 CONTACT

LACTANET :

555, boulevard des Anciens-Combattants
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3R4

Courriel : labreception@lactanet.ca
Téléphone : 514 459-3030, poste 7798

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT ET D'EXPÉDITION DE L'ÉCHANTILLON DE LAIT CRU DE CHÈVRE, DE BREBIS OU DE BUFFLONNE DESTINÉ AU PROGRAMME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU LAIT (CQL)

4. MATÉRIEL RENOUVELABLE

- Étiquette du numéro du producteur munie du code à barres pour le lait de chèvre, de brebis ou de bufflonne et formulaires IL3000 fourni par le MAPAQ;

LABORATOIRE D'EXPERTISES ET D'ANALYSES ALIMENTAIRES DU MAPAQ (LEAA) :

2700, rue Einstein, local C.2.220

Courriel : labo-leaa@mapaq.gouv.qc.ca

Québec (Québec) G1P 3W8

Téléphone : 418 266-4440, poste 2500

- Contenants pour le prélèvement du lait et bordereaux de transport fournis par Lactanet.

5. ENREGISTREMENTS

Fournir au laboratoire désigné le formulaire IL3000 rempli ou un document comportant les informations suivantes :

- Numéro du producteur et date de prélèvement;
- Numéro du transporteur et de l'usine, le cas échéant.

